



ARRETE RH 2026-07
DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE TECHNIQUE
MONSIEUR ROMAIN BOUHAIN

Le Président du Syndicat Intercommunal de Port d'Albret (SIPA),

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-9,

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L121-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faciliter le fonctionnement quotidien des services,

CONSIDERANT que Monsieur Romain BOUHAIN, agent de maîtrise, exerce les fonctions de responsable du service technique du SIPA,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Romain BOUHAIN pour la signature des devis et bons de commandes relatifs à l'engagement des dépenses du SIPA jusqu'à 500 € HT, à compter du 20 mai 2026.

ARTICLE 2 :

Madame la Secrétaire du SIPA est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité
- à Monsieur le Préfet

Notifié le 21 mai 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Vieux-Boucau,
Pierre BOUSTEY

